

MENTION «SCIENTIFIQUE-CHERCHEUR» - CHANGEMENT DE STATUT

Attention : chaque situation étant particulière, des pièces complémentaires ne figurant pas sur cette liste pourront vous être demandées

- Formulaire de demande de titre de séjour complété au recto et signé à l'encre noire (recto-verso)
- 2 Photos d'identité récentes sur fond clair (format 3,5 x 4,5 cm tête nue)
- Photocopie du titre de séjour à renouveler ou à modifier (recto-verso), ou copie du visa de long séjour valant titre de séjour
- Photocopie du passeport en cours de validité
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (copie du contrat de location ou facture d'électricité/d'eau/de gaz/de téléphone fixe ou quittance de loyer non manuscrite ou acte de propriété ou attestation d'hébergement et copie de la carte d'identité et d'un justificatif de domicile de l'hébergeant)
- Taxe à payer lors de la remise de la carte de séjour
- Diplôme au moins équivalent au master
- Convention d'accueil signée avec un organisme public ou privé ayant une mission de recherche ou d'enseignement supérieur préalablement agréée.
- Si préparation d'une thèse de doctorat : contrat souscrit auprès de l'organisme mentionné dans la dite convention pour l'exercice de la mission de recherche ou d'enseignement qu'elle prévoit ou un contrat «CIFRE».
- Si vous avez déjà été admis au séjour en tant que scientifique dans un autre Etat de l'Union, produire le titre de séjour et la convention d'accueil (traduite) délivrés par cet autre Etat.
- Attestation de l'OFII d'assiduité aux actions décidées dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration si un tel contrat avait été précédemment prescrit (et lorsque la clôture d'un tel contrat n'a pas encore été constatée)